# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 8 OCTOBRE 1868. Entre les rues Bienville et Conti.



DUPOUR & LEBEY, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 8 OCTOBRE.


## Candidatures de la Démocratie Nationale.

POUR PRESIDENT:

**HORATIO SEYMOUR,**
DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT:

**FRANK P. BLAIR,**
DU MISSOURI.

TICKET ELECTORAL

Electeurs pour l'état:

GEORGE W. RALE, d'Orléans.
W. F. BLACKMAN, d. Claiborne.

Remplaçants:

DURANT DAPONTE, d'Orléans.
E. J. ELLIS, de Ste-Hélène.

Electeurs:

Premier District—A. SAMBOLA, d'Orléans.
Deuxième " M. S. BEADY d'Orléans.
Troisième " DR. C. WARD, d'Iberville.
Quatrième " S. J. POWELL, de Ouest Feliciana.
Cinquième " F. M. GOODRICH, de Carroll.

Remplaçants:

Premier District—W. S. THOMPSON, de Ste-Hélène.
Deuxième " J. H. KENNARD, d'Orléans.
Troisième " H. H. WALSH, d'Est Baton Rouge.
Quatrième " E. N. CULLUM, des Avoyelles.
Cinquième " J. H. BRIGHAM, de Morehouse.

Pour le Congrès:

Premier District—LOUIS ST-MARTIN, d'Orléans.
Deuxième " C. S. HUNT, d'Orléans.
Troisième " ADOLPH BAILEY, de St-Landry.
Quatrième " MICHAEL STAFAN, des Rapides.
Cinquième " G. W. M. CRANE, de Claiborne.

## A nos abonnés du faubourg Trémé.

L'inondation qui a envahi le faubourg Trémé, au delà de la rue Claiborne, a forcément suspendu le service de nos porteurs dans cette partie de la ville. Ceux de nos abonnés qui y résident voudront bien venir réclamer le jour lui dans nos bureaux.


VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par G. de Feriet, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale—Un terrain situé dans le District, dans l'Ile compris entre les rues Bagatelle et Bourbon, Claiborne, Union et St Jean Baptiste, de plus, trois terrains dans le même District, formant les Nos 1, 24 et 23, faisant face à la rue Moderville.—Assez vente positive et maintenue, pour opérer un partage, de la maison de deux étages, à la rue Moderville et Dauphine, sur la ligne des chars— Aussi, il est de plus très améliorés avec une agréable bâtisse en briques à étage, à proximité des chars et dans un quartier recherché du District—Et deux résidences bonnes, récemment achevées, ouvertes en ardoises, dans la rue Moreau, entre Louisa et Conti, 3e District.

Par Vincent & Co., à 10 heures, dans leur salle d'encan, rue de Chartres— Grande vente de marchandises sèches, étrangères et américaines.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, 43 et 45 rue Vieille Levée—Vente sans réserve de 300 cabines bottes, souliers et brodequins, neuf que 30 neuf se bottes et Congrès cousus.—Aussi, marchandises sèches et articles de fantaisie

Par S. Guimond, à 11 heures du matin, à l'encanteur des rues Bourbon et Valence, à l'école de la Cité—La vente de Raphael Estrade qui se rattache des effets, consistant 12 vaches à lait, plusieurs avec veaux et les autres au moment de vêler, 1 taureau, 3 chevaux, charrette, patrine, etc, etc.

Par M. Grignon, Rue A. Co, dans leur auctionnaire de vente, rue de Camp—Grande vente périodique d'une forte lacture de bulles et de sonnet—Aussi vente régulière de meubles Etaux écaries de P. Liner, de tiroirs, beaux cerisiers et de tout, beaux meubles, vaches laitières, wagons, harnais, etc

Par O. Vaitou, au No 43 de la rue Tchoupitoulas—Mercredi et vendredi.

Par A. Duchêne, au Nos 22 et 30 de la rue Tchoupitoulas—Saloon, conserves, jambons, fromages, liqueurs.

Par D. E. Morphy, aux Nos 66 et 5 Sde la rue Bienville—Café.

Par Hermann, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres.—Habillements de saison, lingerie et chapeaux.

Par Hale, Blohm & Co., au No 31 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et habillements.

Achetez vos conserves de chocolat chez M. Ernest Turpin, 92 Vieille-Levée.

Vente de meubles à l'encan.—Les personnes qui veulent renouer à leur maison et vendre leurs meubles feraient bien de suivre les ventes régulières de M. J. Dupas Jr., rue Q ayier No 128, qui vous de la vente régulière et aussi des opérations d'encan au saloon. Elles réalisereient pour elles les hauts prix obtenus par lui. M. Dupas donne une attention personnelle à ces ventes d'affaires, et expédie promptement et il de livre ses ventes au retour exacte et scrupuleuse.

Marchandises sèches.—L'attention du commerce est appelée sur la grande vente de marchandises sèches que doivent faire aujourd'hui MM. Vincent & Co encanteurs, rue de Chartres, No 16. Voyez l'annonce.

Habits et Linge frais.—MM. Hoffman, Marks & Co vendront aujourd'hui, jeudi, 8 octobre, d'immenses lots d'habits et un bel assortiment de linge frais avec les dimensions de chapeaux. La vente, qui est sans réserve, mérite l'attention des marchands.


## Nos Finances.

Toute la science législative de nos représentants et de nos sénateurs paraît se réduire à voter indéfiniment des dépenses et des emprunts. Les notions les plus élémentaires du doit et de l'avoir leur font complètement défaut. Ils ont commencé par voter toutes les allocations proposées sans s'inquiéter des moyens d'y faire face. Quand ils ont vu que le trésorier ne pouvait les payer qu'en mandats, ils n'ont pas encore ouvert les yeux, mais, dès que l'escompte de ces mandats est arrivé à 25 pour cent, pour ne pas perdre le quart de leur salaire, ils se sont avisés d'autoriser un supplément de 25 pour cent, en sautant à pieds joints par dessus la Constitution. Puis, ils ont voté plusieurs bills pour déclarer que les mandats émis pour les dépenses de la Législature seraient recevables en paiement des taxes, ce qui a fait immédiatement rentrer ces mandats dans le Trésor plus à sec que jamais.

Comme cet expédient ne pouvait s'appliquer à toutes les dépenses, l'assemblée a ordonné un premier emprunt de deux millions pour couvrir les dépenses générales de l'Etat. Les prêteurs ne se montrant pas très empressés de souscrire, on a imaginé d'autoriser le gouverneur à vendre ce qui reste des quatre millions d'obligations déjà créées pour les levées, un peu plus d'un million et demi, comme si ces obligations devaient avoir plus de valeur que les autres.

Après avoir fait ce beau coup, le Législateur a songé aux travaux que pourraient nécessiter l'entretien, la réparation et la reconstruction des levées, et les faiseurs de bille, qui ne manquent pas, ont mis en avant un projet consistant à émettre pour cinq millions d'obligations qui seront garanties par une hypothèque sur les lacs et les marécages de la Louisiane. Ce bill n'est pas encore devenu loi, mais il le deviendra sans aucun doute.

Dire le chiffre des dépenses votées par la Législature n'est pas chose facile, et l'auditeur lui-même serait fort en peine de nous renseigner à ce sujet. Mais voici *grosso modo* les divers expédients imaginés pour obtenir des fonds:

1o Système de mandats faisant la navette, c'est-à-dire donnés en paiement et rentrant au Trésor en paiement des taxes, environ.. $1 000,000
2o Emprunt pour le fonds général.. 2,000,000
3o Vente à faire des obligations de levées.. 1,586,000
4o Emprunt projeté pour protéger les terres de l'inondation.. 5,000,000
Total.. $9,586,000

Il faut ajouter à ces mesures la loi régulière du revenu pour le prochain exercice, loi qui n'a pas encore été votée, mais dont le projet est déjà imprimé. Nous en parlerons dans une autre occasion.

## Vérifiez vos certificats.

Nous avertissons les électeurs de vérifier leurs certificats et de s'assurer qu'ils sont signés par un des trois préposés à l'enregistrement de ward. Cette précaution est nécessaire, car un citoyen qui n'est fait inscrire au bureau du 6me ward, à la salle de l'Economie, s'est aperçu qu'on lui avait délivré un certificat non signé avec lequel il n'est pas voter. Sur sa réclamation, le certificat a été signé. Le préposé a dit que n'était par erreur qu'il en avait été ainsi, cela peut être assurément, mais on nous assure que ce cas n'a pas été le seul. Les votants feront donc bien de vérifier attentivement leur certificat. Dans le 2me ward plusieurs citoyens ont aussi reçu des certificats non signés; l'un d'eux s'était fait enregistrer en vertu d'un naturalisation.

OUVERTURE DU THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Ce théâtre ouvre ce soir la saison avec une troupe entièrement nouvelle. Le spectacle se composera d'une comédie nouvelle en 3 actes de Dion Boucicault intitulée "Vanity Fair," d'un ballet fécrique "Les beautés de Terpsichore" dans lequel Melle Therese, jeune danseuse dont on fait le plus grand éloge, fera ses débuts, et d'un vaudeville "The Bonnie fish wife."

Des artistes principaux de la troupe de M. Floyd sont MM. W. E. Sheridan, Ryer, Ralton, Cogswell et Mitchell, et ils ont déjà acquis de la réputation sur les principaux théâtres des Etats-Unis.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Le merveilleux déconnaissan Hasselmayer, doit rendre son tour du tambour qui lui tout seul et qui répond aux questions encore plus prodigieux en le suspendant à une corde placée en travers de la rue St Charles. On sait que ce tambour a un talent musical particulier, car il bat en parfait accord avec l'orchestre. Les autres exercices du professeur ne sont pas moins remarquables.

ENCAN POUR DAMES.—Mme Sophie Seguiwes, à la grande sollicitation de plusieurs dames, s'est décidée à clore son stock à l'encan pour cause de déménagement. A cet effet, elle invite les dames amies et connaissances, d'honorer par leur présence l'*Encan spécial pour elles*, qui aura lieu MARDI, 13 du courant et les *jours suivants* à onze heures du matin, au No 180, rue du Canal. Un grand assortiment d'*articles de toilette* joint à une grande variété de chapeaux à la dernière mode, dentelles, mouchoirs, châles, passementeries, rubans, garnitures, &c., seront offerts à l'encan sans réserve aucune par le ministère de RENÉ GUTIERREZ, encanteur.

## LES EMEUTES NEGRES.

NOUVEAUX DETAILS.

Nous donnons ci-dessous le compte-rendu du *Journal des Opelousas* sur les désordres qui ont eu lieu dans la paroisse St-Landry:

.... Le matin en question, deux ou trois personnes allèrent trouver Emerson Bentley, le docteur de l'*Progrès*, et lui demandèrent de détracter quelque chose qu'il avait publié, en alléguant que c'était faux. Il refusa de le faire et dans l'altercation qui s'en suivit, ils le frappèrent plusieurs fois avec une canne en rue cravache. Quelqu'un prit des mesures pour faire lancer un mandat pour leur arrestation, et ils attendaient tranquillement le moment de comparaître devant le magistrat. Mais les nègres usurpés intérient que la chose n'en resterait pas là, que le moment était venu, qu'il était inutile d'attendre plus longtemps, qu'ils feraient mordre la poussière à tous les blancs, &c. Quelques-uns des hommes de couleur les plus respectables de leur parti, mais qui étaient opposés à leur politique d'hostilités, leur firent humilement des remontrances. Des courriers furent expédiés et en moins d'une demi-heure avant que le blanc fumant avertit, on voit de nègres armés, évalué de 50 à 100, étaient en ligne de bataille sur le côté Nord-Est de la ville.

Les nègres désertaient partout les plantations; on pouvait les entendre tirant et rechargeant leurs fusils, montant à cheval, formant des colonnes, et s'entraînant dans les environs de Opelousas. Il y avait un grand nombre de nègres sur les plantations autour d'Opelousas, et leur chef divisait leurs forces; les piquets entouraient la ville, de chaque côté, et cherchaient à massacrer les habitants et connaître avec les armes et les munitions qu'ils auraient capturées de parcourir toute la paroisse. Ils faisaient leurs démonstrations hostiles si ouvertement et avec tant d'audace que les blancs de la ville se réunirent et envoyèrent des courriers dans l'intérieur pour demander du secours.

La ville était menacée par de grandes bandes de nègres armés rangés en bataille au Nord-Est, au Nord-Ouest et au Sud-Est de la ville, dans un mille de la maison de cour. Le shérif autorisa un député avec un *posse* de 25 à 30 hommes à faire des patrouilles dans les faubourgs et à désarmer les nègres. Pendant ce temps, John Sumner, républicain de couleur, mais opposé à la conduite des mêmes nègres, allait avec un constable trouver le premier troupe de nègres et leur persuadait de se disperser, attendu que l'affaire des Bentley était personnelle et que les coupeurs-là pas.

La ville était encore menacée par une force armée au Sud-Est. On était en sortir des bouches se diriger vers le forge de l'Hilaire Pellet, homme de couleur libre, 41 hommes armés et à cheval. Le député shérif et son *posse* sumentionné, qui avait été envoyé à la rencontre de cette troupe de la maison aperçurent les nègres sous les armes. Cinq hommes furent détachés et envoyés pour leur demander au nom du shérif de demeurer sur place, au nombre de 18 ou 20, tous mobilisés, étaient rangés devant la maison à 20 pas de la porte. Un des hommes de l'escorte de leur cri de parler les armes à terre. Les nègres qui étaient à la porte ordonna à ses hommes de mettre pied à terre et il arma son fusil se tiant prêt à faire feu. Ses hommes avaient mis pied à terre, suivient son exemple. Un des blancs crie aux nègres de ne pas tirer, leur disant qu'ils ne voulaient pas avoir de difficulté. Des cinq blancs étaient au face de nègres à 20 pas. Un des nègres parut disposé à obéir aux ordres du shérif, mais le chef qui se tenait à la porte dit: "non, nous avons apporté bois sec, et ces gens ne nous en enlèveront pas." Alors les blancs, jugeant que le nègre était un de ceux qui avaient été blessés à Opelousas, et ne leur avait pas pardonné, se retirèrent et se tirèrent de la maison.

Les blancs entrèrent alors dans les bâtiments et dans le jardin où les bosquets et les arbres leur offraient un abri. Les blancs étaient infiniment trop forts pour eux; quelques uns des nègres furent tués, d'autres blessés et le reste s'enfuit dans les bois. Des cinq blancs engagés en premier, trois furent blessés et il y eut un cheval tué et trois blessés. Il est impossible de savoir la perte exacte des nègres. On en a trouvé un mort dans le jardin, un grièvement blessé à la jambe dans le champ à poids, et on supposa que d'autres ont pu être tués ou blessés dans le champ et emportés par les leurs pendant la nuit, le combat ayant eu lieu le soir.

Les prisonniers, à dit on quinze milles à la route, était tient en échec. Les blancs et les noirs étaient en armes, et l'on considérait comme certain l'extermination de l'une ou de l'autre race. Les nègres cachés dans les champs étaient sur les blancs qui passaient sur la route. De fréquentes collisions avaient lieu et on s'attendait pendant la nuit les coups de feu échangés entre les piquets. La promptitude d'une ambe blanc empêcha les noirs de concentrer leurs forces; les piquets de ces derniers chassés des routes se retirèrent dans les bois à l'abri de la nuit.

Mardi, le second jour, les blancs étaient maîtres de tout le pays à découvert et ils pouvaient envoyer des patrouilles pour disperser les nègres et les empêcher de se réunir. La journée de mercredi se passa de celle de jeudi ne passèrent de la même façon.

Nous n'avons pas entendu parler d'un seul cas de violence envers les négrillons et les négresses, bien qu'un grand nombre de celles-ci fussent plus violentes que les hommes dans l'expression de leurs sentiments d'hostilité, et qu'elles aient aussi aidé à porter des armes aux lieu de rendez vous. Les radicaux blancs et de couleur d'Opelousas qui n'ont pas pris part à l'insurrection n'ont pas été molestés.

Il est à noter que pas un seul carpet-bagger, vagabond ou nègre libre de ceux qui avaient déclaré la guerre et appelé les attroupements armés en les poussant à l'insurrection et en leur donnant l'ordre de brûler Opelousas et de tuer les blancs, hommes, femmes et enfants—pas un de ces meneurs au cœur tendre et à la peau délicate n'ont été engagés dans la bataille. Nous supposons qu'ils sont partis pour la Nouvelle-Orléans ou ils donneront un rapport détaillé et circonstancié du conflit qu'ils ont provoqué mais auquel ils n'ont pas daigné assister.

PATATE GIGANTESQUE—Nous avons trouvé sur notre bureau une patate douce de la grosseur d'un fort melon. Elle pèse six livres et un quart et mesure plus de vingt trois pouces de circonférence. Ce légume phénoménal provient de la ferme de M. Dorgenois LeBreton, située sur la rive droite du fleuve à deux milles au-dessus de Carrollton. Cet échantillon fait honneur aux produits agricoles de M. LeBreton, que nous remercions de son envoi.

New York, 1er juillet 1868.

Cher Monsieur—Dans votre journal de la semaine dernière, vous avez dit, on l'un de vos correspondants a dit que le Dr. Drake n'est pas l'inventeur des célèbres PLANTATION BITTERS (Amers d'habitation), que ces amers avaient été faits et vendus, il y a plus de quarante ans, par un nommé *Pedro Martella*, vieil espagnol de l'Ile St Thomas, ainsi que tous les vieux capitaines de navire peuvent le prouver. Je suis à même de certifier que c'est vrai, car j'ai navigué pendant plus de quarante ans et, pendant presque tout ce temps, ai fait le commerce des Antilles. Ces mêmes amers me furent offerts, sous un autre nom, à mon premier voyage à l'Ile Ste Croix où j'avais été prendre un chargement de rhum et, nombre d'années après, j'en avais constamment à mon bord. J'en donnais toujours à ma famille et à beaucoup de mes voisins. Je peux dire, sans crainte, qu'il n'y a pas au monde de meilleur amer ni de tonique plus efficace.

Tout à vous,
Capitaine HENRY WENTE.

EAU MAGNOLIA—Cette eau est supérieure à la meilleure eau de Cologne importée d'Allemagne et se vend à moitié prix.
6, 8, 10 cet.—V & C

## CHRONIQUE LOCALE.

ENREGISTREMENT.—Voici les retours d'enregistrement au Bureau jusqu'à hier, à midi:

| | |
|---|---|
| Premier ward.. | 1,558 |
| Deuxième ward.. | 1,971 |
| Troisième ward.. | 2,544 |
| Quatrième ward.. | 1,234 |
| Cinquième ward.. | 2,980 |
| Sixième ward.. | 1,433 |
| Septième ward.. | 1,918 |
| Huitième ward.. | 1,428 |
| Neuvième ward.. | 1,360 |
| Dixième ward.. | 1,579 |
| Onzième ward.. | 1,238 |
| Rive droite (jusqu'au 5).. | 1,300 |
| Total, depuis le 25 septembre.. | 20,531 |

Cette présomption est nécessaire, car un citoyen qui n'est fait inscrire au bureau du 6me ward, à la salle de l'Economie, s'est aperçu qu'on lui avait délivré un certificat non signé avec lequel il n'est pu voter. Sur sa réclamation, le certificat a été signé. Le préposé a dit que n'était par erreur qu'il en avait été ainsi, cela peut être assurément, mais on nous assure que ce cas n'a pas été le seul. Les votants feront donc bien de vérifier attentivement leur certificat. Dans le 2me ward plusieurs citoyens ont aussi reçu des certificats non signés; l'un d'eux s'était fait enregistrer en vertu d'un naturalisation.

Les Garde de Fuller.—Ce club, nommé ainsi en l'honneur du collecteur de notre port, Jackson Fuller, a reçu, à l'Hôtel St Charles, mardi soir, une belle bannière offerte par Mme Fuller. Cette bannière a été présentée par le sol Foulks, qui a prononcé une allocution à laquelle a répondu le colonel Fuller, et M. J. P. Sherburne. Un beau banquet, dans la rotonde de l'hôtel, a clos la cérémonie.

OBJETS VOLÉS.—Le caporal Hunter a apporté à la station centrale un grand lot d'objets volés par un vieux qui l'occupait les rues Write, entre les rues Erate et Thalie, avant-hier soir. Il ignore où le vol avait été commis.

VOL.—La résidence de M. M. Dunn, au coin des rues Louisa et Morales, a été visitée mardi soir par des personnes inconnues qui ont pris $70 en argent, des hardes et d'autres articles ayant de la valeur. Les voleurs étaient entrés par la cuisine et sont ressortis sans avoir été vus de personne.

VOLEURS SUPPOSÉS.—Sandy Sherman, Frank Johnson et Charles Smith, ont été arrêtés hier comme suspects. On a trouvé sur eux des renseignements et des instruments à l'usage des voleurs de profession.

GROS VOL.—Des personnes inconnues sont entrées chez Geo. Bottero, au coin des rues Gaiety et Robinson, hier dans la nuit, et ont volé $740 en billets de $10 et $20 qu'il avait enfermés dans un tiroir. Les voleurs ont pénétré dans la maison en faisant un trou dans le mur. Ils ont sorti par le passage qu'ils étaient ouverts, et ont laissé aucun indice qui puisse servir à leur arrestation.

MORTE APRÈS CENT ANS.—Une femme nommée Rebecca Brown, est morte hier de vieillesse, rue St Jacques. Elle avait 108 ans. Comme elle était fort pauvre et que les quelques amis qu'elle pouvait avoir, étaient aussi pauvres qu'elle, elle a été enterrée aux frais de la République.

NOYÉE.—Une petite fille nommée Rosa Laura Clark s'est noyée, mardi soir, chez ses parents, rue Toulouse, 158, entre les rues Roman et Prieur. Elle jouait dans la cour et en voulant la traverser, la petite fille a perdu pied et s'est noyée. On dit que c'est la seule qui ait perdu la vie par suite de la grande inondation.

ÉCOLES PUBLIQUES.—Le rapport signé par les principaux professeurs demande à la direction des secours immédiats. Ils disent: "Vos professeurs meurent de faim, ne sont sans ressource. Ils vont à leurs devoirs quotidiens sans avoir rien mangé et 30 d'entre eux retournent chez eux exténués pour recevoir les souffrances de leurs familles et à leurs occupations.

M. Parham présente une résolution pour autoriser le secrétaire à faire un rôle de paiement pour les mois de juin, juillet, août et septembre en ajoutant 33 1/3 pour cent à chaque demande.

M. Crossa présente une résolution pour demander au conseil de ville une allocation additionnelle de 33 1/3 pour payer les professeurs. Adopté.

M. Rogers fait un long rapport accusant une augmentation croissante du nombre des élèves.

MM. Beuk et Leefe donnent leur démission, qui est acceptée, et l'Hon. Anthony Sambola est élu pour le terme de M. Beuk.

M. E. D. Hubbard est élu à la place de feu le juge Paul W. Collins, et prend son siège.

Plusieurs pétitions sont lues et référées.

Le Bureau s'ajourne.

TEMPÉRATURE.—7 Octobre.

THERMOMÈTRE DE C. DUNAMEL, OPTICIEN, No 111 rue du Canal.

Ci-devant enseignure Bienville et Chartres.

| | |
|---|---|
| 6 heures A. M. | 72 degrés. |
| Midi. | 75 |
| 3 heures P. M. | 78 " |
| 6 heures P. M. | 77 " |

## Législature de la Louisiane.

SÉNAT.—Une résolution limitant les discours à cinq minutes, est adoptée.

M. Ray présente un bill relatif à l'estimation des propriétés sous saisie ou de succession, dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson. Adopté finalement.

Le même membre appelle le bill relatif à l'élection des Représentants au Congrès, fixant pour cette année le temps au jour même de l'élection présidentielle. Adopté finalement.

Le même membre appelle le bill relatif aux élections présidentielle, l'acte porte que dans des élections serait choisi par l'Etat en gé général, et sur chaque district congressionnel. Chaque électeur qualifié dans l'Etat voterait pour tous les 7 candidats. Le bill passe finalement.

M. Blackman demande à reconsidérer afin de donner au sénateur au colonel Mann, comme représentant du second district au Congrès. L'Etat avait été redivisé et le second district nouvelle est pas le district pour lequel le colonel Mann avait été élu. Le gouverneur en lançant en proclamation avait outrepassé son autorité, et même il a refusé d'avoir aucun égard à cela, il est devenu nécessaire pour la Législature de prendre un parti sur ce point.

Un message du gouverneur désapprouve l'acte décrétant les limites de la paroisse Pinquemine.

Sans rien décider sur la motion de M. Blackman, le Sénat se retire en session exécutive et s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—51 membres sont présents.

Des bills de secours sont présentés par Howard Millspach et Paul Devergès. Référés.

Une résolution du Sénat pour nommer un comité conjoint afin de faire une enquête sur les charges portées contre Eugène McCarthy, le juge de paix de la paroisse d'Orléans, rive droite du fleuve, est adoptée.

Le comité des élections, au nom de deux radicaux blancs et de trois hommes de couleur plus radicaux encore qui en sont membres, fait un bref rapport sur l'affaire d'élection contestée entre Noe Douglas et M. D Kavanagh, de St Landry. Il est dit dans ce rapport que et les électeurs étaient pu voter comme ils avaient le droit de le faire, Noe Douglas eût été élu par une majorité de 138. En conséquence, les cinq membres radicaux demandent qu'il prenne la place de M. Kavanagh.

L'affaire est renvoyée à jeudi (aujourd'hui) pour donner à M. Kent, (dém.), membre du même comité, le temps de rédiger un rapport de minorité.

Une résolution d'ajournement au 7 novembre est lue deux fois et référée au comité judiciaire.

Le bill d'allocation de Sénat est mis en discussion.

M. Harper, (rad.) de St-Charles, dit qu'avant d'allouer certaines sommes à certaines institutions de charité, il faut savoir si l'on y reçoit tous les enfants orphelins de toutes races, sans distinction de couleur.

Le bill est référé au comité des voies et moyens.

Le bill du Sénat, relatif aux élections dans l'Etat et à la mise en vigueur de l'art. 103 de la Constitution d'Etat est lu une seconde fois et renvoyé à l'impression.

Le bill du Sénat No 256, pour rappeler la section 1 d'un acte pour définir plus pleinement les pouvoirs du gouverneur du Bureau d'enregistrement, etc., du 19 septembre 1868, est appelé pour une troisième lecture.

Peter Harper, rad. demande que le bill soit déposé sur le bureau, et cette motion est rejetée par 35 contre 27.

L'acte pour protéger l'état sanitaire de la Nouvelle-Orléans, est appelé pour une troisième lecture.

La première section du bill prohibe l'établissement ou l'exploitation de tout abattoir ou dépendance de boucherie à tout point au-dessus de la gare du chemin de fer des Opelousas.

La 2e section incorpore diverses personnes et leurs successeurs comme un corps politique désigné sous le nom de "Compagnie des abattoirs et du débarcadère des bestiaux". Le privilège durera 25 ans.

La Compagnie doit avoir le seul et exclusif privilège de construire des écuries, des hangars ou des parcs et quais pour abriter, débarquer et protéger chevaux, mules, bêtes à cornes ou autres animaux amenés sur le parc à vendre ou pour l'abattoir. Chaque steamer payera $10 pour le débarquement au wharf de cette Compagnie et sous autres bateaux $5 pour 50. Du reste par les pecteur d'animaux pour l'abattoir, et nul animal ne sera abattu avant que l'inspecteur y ait donné son consentement. Il recevra 5 cents pour chaque animal ocela.

Le monopole reçoit $1 par chaque bœuf abattu; 50 cents pour chaque cochon et veau; 30 cents pour chaque mouton, chèvre ou agneau et pourra garder la tête, les pieds et les entrailles de tout les animaux, excepté les cochons amenés pour l'abattoir et les 1/4.

M. McMillan, rad. s'oppose au bill qu'il appelle un vaste monopole et qui prendrait au peuple de la Nouvelle-Orléans plus de $300,000 par an. Il demande, en conséquence, l'ajournement indéfini du bill, et la motion échoue par un vote de 26 contre 26.

La question revient alors sur l'adoption du bill et le rétablissement du vote, prévaut.

La Chambre alors s'ajourne à demain, (aujourd'hui jeudi.)

## Les folies financières du parti radical.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Plusieurs négociants des plus considérables de New-York, MM. Hilary (virtuel), Kerr, Phelps, Wilcox G Hunt et autres, ont adressé, le 19 de ce mois, à M. Alexander Delmar, directeur du bureau de statistique, au département du Trésor, à Washington, une lettre par laquelle ils lui demandaient des informations précises sur la situation exacte des finances nationales; la dernière question posée était celle-ci:

"Quelle est l'évaluation du revenu de l'exercice courant, et dans quelle situation se trouvera le Trésor au 1er janvier 1869 et au 30 juin de la même année?"

M. Delmar a répondu, en fournissant des états officiels desquels il résulte clairement que les recettes du trésor ont été évaluées à $211,000,000, et les dépenses à $175,000,000, d'où il appert que l'année s'écoulera par un déficit de $161,000,000.

Cette malheureuse situation, dit M. Delmar, a été depuis longtemps prévue par le présent secrétaire du Trésor, et ses fonctionnaire a fait tout ce qui a été humainement possible pour la marer davantage, il a écrit au comité des finances du Sénat une lettre dans laquelle se trouvait ce passage extrêmement remarquable:

"Il est fondé à dire que je crains fort que cette réduc ion de dépenses ne soit pas faite, et que les revenus du pays pour la prochaine année fiscale, si le bill qui est en ce moment devant le Sénat, on dans les mains de votre comité, devient loi, ne seront insuffisants pour payer l'intérêt de la dette publique et les dépenses courantes du gouvernement."

Mais cet avertissement a été sans effet, la loi a passé le 31 mars 1868, et les charges publiques, au lieu d'être réduites, ont décuplé depuis par la création de nouvelles fonctions et la nomination de nouveaux fonctionnaires.

M. Delmar conclut en ces termes:

"Comme le comité sait la situation, qui est seule responsable de cette situation, le Président n'a jamais cessé de protester, à ce point même de vue, contre la loi d'un vetoïd qui est rait vous son nom,—celui du plus pur et du plus brave des hommes, à l'ignominie. Les mesures de l'économie et la loi dite de *Tenure of Office* sont la cause principale de toutes les dépenses extravagantes qui, sous une direction économe, pourraient, dans l'espace d'un an, être réduites de $200,000,000 par an, y compris le payement de l'intérêt de la dette publique en or. Sans un changement total de politique, cependant, un tel retranchement est impossible. Le continuation de pareilles dépenses entraîne la continuation des grosses dépenses, et cela ne peut se faire que par une augmentation de la dette publique."

Quand on parle des prodigalités ruineuses du parti républicain; quand on montre l'augmentation immense des taxes et des impôts de toutes sortes, quand on signale le danger et les difficultés de la vie s'accroissant sans cesse, le travail diminuant, le commerce en péril, et, au bout de tout cela la dette publique augmentant d'une manière rapidement en lieu de diminuer, et la banqueroute nationale en perspective, les gens qui ont le fol rêbuste orient à la plaisanterie, et nous accusent d'une stupidité systématique. Il n'y a rien de plus vrai cependant, et de plus lamentable. Oui, en pleine paix, quand la guerre est finie depuis longtemps, nous marchons droit à une ruine aussi difficile d'ancune sorte et à l'intérieur et à l'extérieur, il n'y a rien de plus vrai; la dette publique, qui, dans un moment de danger, a été contractée pour une juste cause, va bientôt être un sujet de mécontentement; la dette publique que les institutions républicaines devaient faire disparaître comme une honte du temps ancien; la dette publique, déjà égale à celle des monarchies d'Europe les plus endettées, s'accroît tous les jours, s'accroît si bien qu'en un an elle se sera augmentée de *cent soixante-quatre millions trois cent trente quatre mille* dollars, soit à peu près en dons milliards de francs.

## Un article de M. Guizot.

Voici le résumé d'un article de M. Guizot sur la situation, publié dans le numéro du 15 septembre de la *Revue des Deux-Mondes*:

Partant de l'empereur Napoléon, M. Guizot dit:

"En 1855, j'eus l'honneur de le voir, comme directeur de l'instruction française, pour lui demander son approbation à l'élection de M. Pouzard en remplacement de M. Lorentzin; il était pendant la guerre de Crimée. Sébastopol n'était encore pris; le résultat pouvait paraître incertain.

"Après ma mission accomplie, l'empereur voulut bien me retenir et me parler de l'état des affaires de la mer Noire. Il se montra préoccupé surtout de l'issue de la guerre, des diverses voies par lesquelles on pouvait en sortir et des arrangements diplomatiques qu'il y aurait à prendre pour prévenir la nécessité de recommencer une si chanceuse entreprise. Je fus frappé de la perspicacité de son esprit, de la prudente inquiétude, de sa modération, je me permettrai de dire de sa modestie dans ses discours et dans ses vues. Je le quittai persuadé que, s'il avait fait volontiers cette guerre, il ferait encore plus volontiers la paix."

M. Guizot démontre que la France a toujours voulu la paix depuis 1815; il fait ressortir l'utilité des bonnes relations avec l'Angleterre et insiste pour le maintien d'une entente cordiale. Le moyen de prévenir les guerres nouvelles que l'Angleterre rejetterait contre et la France rompait volontairement la paix, mais il croit qu'elle sera toujours prête à défendre avec nous pour le bien du monde.

Aux yeux de M. Guizot, c'est l'Allemagne qui est la nation belliqueuse de l'Europe; le fait de Sadowa n'a pas complété l'unité allemande; ce nouvel état de choses crée à la France "une situation nouvelle et pleine de chances observer". Il aurait pu compléter la campagne de Holstein, mais les grandes puissances ont manqué de "prévoyance et de réflexion". La Prusse seule "a agi avec à-propos et vigueur."

M. Guizot croit cependant que le roi Guillaume est un prince modéré et ami de la paix; M. de Bismark est un révolutionnaire en un mot, mais il sait se contenir au besoin.

L'empereur Napoléon n'a pas le goût de la guerre; lord Stanley est un esprit pratique, et M. Gladstone également. Qui donc voudrait faire la guerre aujourd'hui?

M. Guizot ne demande quelle alliée aurait la France? Elle se peut pas compter sur l'Italie, qui oublierait et compromettrait tout en nous abandonnant, ni sur la Russie, qui est impatientée à causé de ses réformes intérieures et de ses intérêts en Asie. Reste l'Autriche qui, tout en ayant besoin de la paix, serait probablement tentée de chercher, en cas de guerre, une revanche de Sadowa.

M. Guizot dit en mot, en nommant, de notre nouvelle loi militaire; il dit qu'elle approve les chargés du pays, mais il a confiance qu'elle sera efficace pour la puissance militaire permanente et éventuelle de la France.

Avant de finir en après avoir exposé les différentes raisons qui ont contribué à éviter la guerre, M. Guizot arrive à cette conclusion:

La situation, telle qu'elle reste aujourd'hui pour la France elle-même comme pour l'Europe, n'est pas tolérable; elle excite des alarmes, elle impose aux peuples des charges et tient les gouvernements sur un pied vers qu'ils ne maintiendraient sûrement longtemps. Il faut un avenir plus clair et plus long pour que la confiance, l'activité et la prospérité publiques reviennent; il faut une politique plus décidée, plus résolument et plus efficace pour sécurer un tel avenir. Qu'en maintenant son dessein de mettre son état militaire sur le pied de paix, et en provoquant ses voisins à en faire autant, la France prenne l'initiative de cette politique, je n'ai garde de prétendre en indiquer les toutes les conditions et tous les moyens; je suis loin de méconnaître les difficultés et les périls; mais je sais sûr qu'en l'adoptant hautement et en la pratiquant avec conséquence comme sans dupe, la France aurait grande chance de la propager autour d'elle, et qu'elle en recueillerait autant de crédit en Europe que de sécurité et d'impulsion prospère dans ses propres foyers."

## PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

### Affaires d'Espagne.

### Abolition prochaine de l'esclavage à Cuba.

### *Nouvelles Européennes.*

Madrid, 7—La junte provisoire affranchira les enfants des noirs par anticipation de l'abolition de l'esclavage par les Cortes.

### *Nouvelles de Washington.*

Washington, 7—Les affaires de Cuba n'ont pas été discutées dans le cabinet et M. Seward n'a exprimé aucune vue pour Cuba depuis l'insurrection des troubles d'Espagne.

Le Revenu a reçu aujourd'hui $233,0 0.

Le gouvernement Espagnol, du Connecticut, a eu une longue entrevue avec le Président aujourd'hui.

Le conseil suprême de la Fraternité de l'Union a visité le Président aujourd'hui. Le Président rappelle qu'il a été membre de l'ordre. Personne ne mit mieux que lui le bien qu'il a fait dans tout le pays ou on se réjouit plus de l'influence et de la force toujours croissante de l'ordre.

Recettes des douanes du 21 au 30 de mois dernier inclusivement: $6,800,000.

Washington, 7—Les journaux de la Nelle-Orléans du 1 au 4 sont arrivés ici aujourd'hui.

Le privilège durera 25 ans.

La Compagnie doit avoir le seul et exclusif privilège de construire des écuries, des hangars ou des parcs et quais pour abriter, débarquer et protéger chevaux, mules, bêtes à cornes ou autres animaux amenés sur le parc à vendre ou pour l'abattoir. Chaque steamer payera $10 pour le débarquement au wharf de cette Compagnie et sous autres bateaux $5 pour 50. Du reste par les pecteur d'animaux pour l'abattoir, et nul animal ne sera abattu avant que l'inspecteur y ait donné son consentement. Il recevra 5